

## De qui se moque-t-on ?

Source Alternatives Économiques - Nov. 2003

par Philippe Frémeaux

« **Chacun doit être libre de travailler plus, s'il souhaite gagner plus.** » Cette récente déclaration de Jean-François Copé, porte-parole du gouvernement, est porteuse d'espoir pour tous les chômeurs et travailleurs précaires de notre pays. Travailler plus pour gagner plus, n'est-ce pas ce qu'attendent depuis des années des centaines de milliers de salariées à temps partiel réduites à faire des ménages tôt le matin ou tard le soir, ou à devoir tenir une caisse de supermarché précisément au moment où les enfants aimeraient les voir à la maison ?

**De même, les 2,4 millions de chômeurs que compte l'Hexagone ne vont pas manquer de se réjouir** de voir le gouvernement se décider enfin à mettre en œuvre le droit au travail, garanti par le préambule de notre constitution. Eux aussi rêvent de travailler plus plutôt que pas du tout, et de gagner plus que leurs maigres indemnités, indemnités d'ailleurs menacées en cette fin d'année.

**Assez d'ironie facile, Jean-François Copé, en tenant ces propos, pensait d'abord au drame vécu par les victimes des 35 heures**, contraintes par cette loi socialiste à gagner peu, alors qu'ils ont déjà de bien faibles salaires. Un souci partagé par Hervé Novelli, sur le plateau de *Ripostes*, l'émission dominicale de Serge Moati, le 12 octobre dernier. Le député « réformateur », ce qui signifie ultralibéral dans la novlangue en vogue, se montrait lui aussi plein de compassion pour ces salariés qui ont du mal à joindre les deux bouts, et que Martine Aubry, qui ne pensait naturellement qu'à satisfaire les bourgeois bohèmes parisiens, a plongé dans la misère en les empêchant de travailler plus, « librement ».

**De qui se moque-t-on ? Comme si, dans notre société capitaliste, il revenait au salarié de choisir quand et combien travailler.** Comme s'il lui revenait de décider, en fonction de ses besoins, de travailler une semaine 45 heures, puis la suivante, 30 heures, parce qu'il ou elle souhaite voir davantage ses enfants ou partir en week-end avec sa (son) petit(e) ami(e) ! Chacun sait bien que c'est l'employeur qui décide, en fonction de l'état de son carnet de commandes ou des besoins de l'entreprise. Et que les lois sociales sont précisément là pour garantir le droit au repos du salarié, pour lui permettre de disposer « librement » d'une partie de son temps, une fois remplies ses obligations envers son employeur.

**Ces propos sont d'autant plus déplacés que les entreprises sont loin d'utiliser l'ensemble du contingent d'heures supplémentaires** qu'elles peuvent imposer à leurs salariés faute d'activité. Déjà en 2001, selon une récente étude de la Dares, du ministère de l'Emploi, les salariés des entreprises passées aux 35 heures n'avaient effectué que 46 heures supplémentaires, notamment grâce à l'annualisation du temps de travail. Autant dire que nos dirigeants sont bien mal venus de crier haro sur les lois Aubry alors qu'il n'existe aucun goulet d'étranglement du côté de l'offre de travail.

**De toute évidence, les responsables actuels n'ont pas tiré la leçon du 21 avril.** Détenteurs de tous les pouvoirs par le jeu des institutions, ils se croient autorisés à tenir des propos qui sont autant d'humiliation pour les millions de chômeurs ou de salariés précaires que compte notre pays. Et le patronat ne vaut pas mieux. Michel Pébereau, PDG de BNP-Paribas, qui n'a pas la moindre idée, en bon énarque, de ce que c'est que d'être au chômage, n'a pas hésité à titrer récemment une tribune dans le journal *Le Monde* : « Et si on travaillait, tout simplement ! » Je crois que je vais changer de banque, à défaut de gouvernement.